

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 30 du 26 juillet 2018

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

Du 12 juillet 2018

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

Du 12 juillet 2018

NOR C P A B 1 8 0 3 6 7 5 A

Texte modifié :

Arrêté du 3 juillet 2006 (JO n° 153 du 4 juillet 2006, texte n° 17 ; JO/99/2007 ; BOEM 255-1.1.1.3) modifié.

Référence de publication : JO n° 164 du 19 juillet 2018, texte n° 41 ; signalé au BOC n° 30/2018.

JO n° 164 du 19 juillet 2018, texte n° 41